

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 03 juillet 2024, salle Lilas située espace Efferv&sens (462 rue Cami Pitchou, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 juin 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Alexandre CHATAIGNER à Madame Carole LAVAL – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Benoît MUNOZ à Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Émilie PEZET à Madame Sylvie BUIGUES.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HERRANZ.

Ont également assisté à la séance, Mesdames Virginie VIALAR, Secrétariat des élus et Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 5

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-52 DOMAINE : Dénomination de la D15 « Riou Delcel »

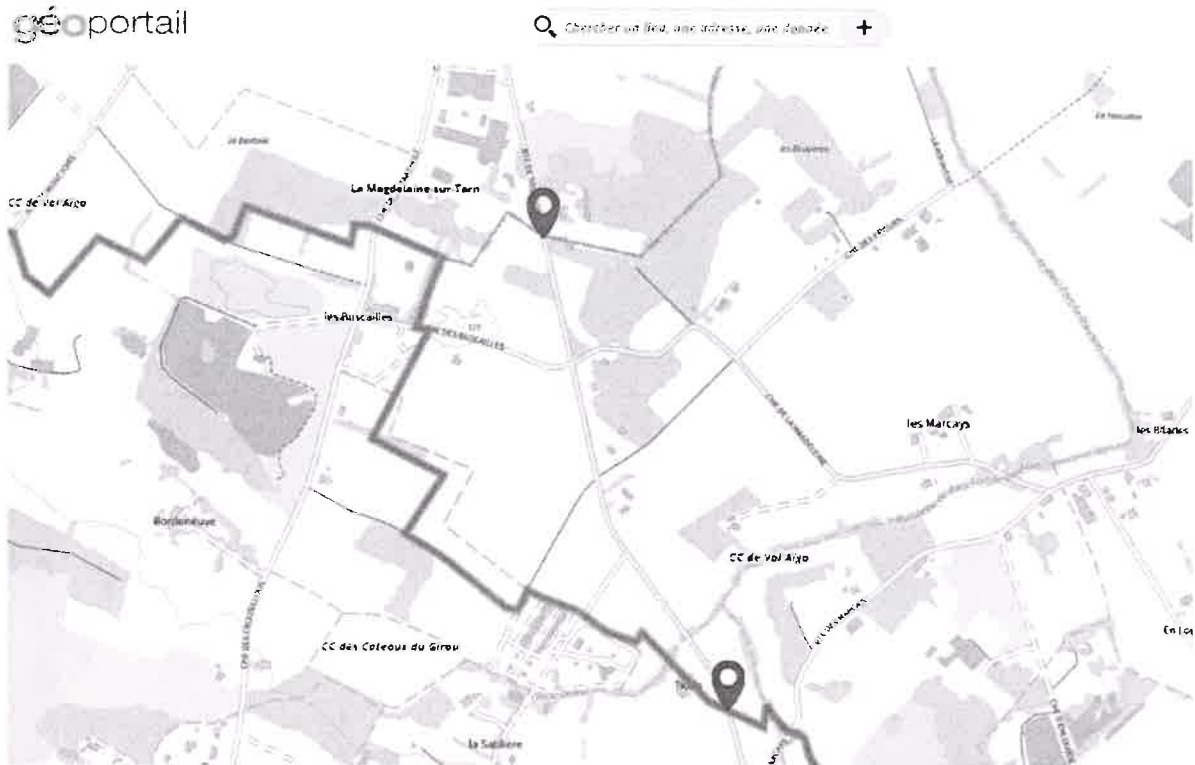
Rapporteur : Madame Marie-Line LALMI

ADOPTÉ

Votants : 25	Abstention : 0	Exprimés : 25	Pour : 25	Contre : 0
--------------	----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Marie-Line LALMI, 3^{ème} conseillère déléguée, rappelle à l'assemblée que la dénomination des voies, espaces et bâtiments communaux relève de la compétence du Conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Elle énonce qu'afin de nommer la portion de la voie D15 en périphérie du territoire communal, les élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont été mis à contribution. Après une étude historique et géographique sur l'environnement proche de la voie, le CMJ a voté lors de la séance du vendredi 08 mars 2024 en faveur du nom « Riou Delcel », faisant référence au cours d'eau circulant dans ce secteur.



**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 3^{ème} CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la dénomination de la portion de la voie D15 en périphérie du territoire communal « Riou Delcel », proposée par le Conseil Municipal des Jeunes ;
- **DÉCLARE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 09 juillet 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 09 juillet 2024